

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 20 juillet 2018

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Note de présentation

L'entreprise CINCLE sollicite une autorisation de capture des poissons à des fins scientifiques en procédant à des pêches électriques.

Dans le cadre de la concession de l'aménagement de la chute de Châtel Montagne, EDF doit effectuer un suivi environnemental de la rivière Besbre afin d'évaluer les améliorations attendues liées aux nouvelles conditions d'exploitations. Les présentes pêches électriques sont réalisées à ce titre. Les inventaires initiaux ont été effectués en 2015.

Les opérations permettront l'acquisition de données hydrobiologiques piscicoles sur les 2 stations retenues. Le cours d'eau concerné est la BESBRE à CHATEL- MONTAGNE et ARFEUILLES.

Les opérations de capture se dérouleront entre le 28 août et le 31 octobre 2018.

Les articles R 432-5 à R 432-10 du Code de l'Environnement encadrent l'organisation de ces opérations dont les autorisations sont délivrées au titre des articles L 431-2 et L 436-9 du Code de l'Environnement à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation du public pendant une durée de 15 jours à partir de sa publication sur le site internet de la Préfecture de l'Allier.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr> soit à la Préfecture – bureau des procédures d'intérêt public – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.